



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La circulaire de printemps 2026 prévoit qu'« au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2025/2026, et notamment après la finalisation de l'organisation scolaire pour 2026/2027, les directions de région mèneront un exercice de simulation, appelé 'organisation scolaire projetée', en collaboration avec les présidentes et présidents des comités d'école ». Cet exercice a pour objectif d'anticiper les effets de la réforme *ALPHA – zesumme wuessen* sur l'organisation scolaire, en vue de sa généralisation et porte notamment sur la structuration des groupes selon les langues d'alphabétisation, l'affectation des ressources humaines ainsi que la gestion des locaux.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Quels sont les premiers résultats de cet exercice de simulation ?
- Y a-t-il des communes ayant signalé qu'une réduction du volume de leçons actuellement consacrées aux cours d'appui serait nécessaire pour la mise en œuvre du projet Alpha ? Le cas échéant, quelles sont ces communes ?
- Y a-t-il des communes ayant signalé un manque de salles ou de locaux adaptés pour la mise en œuvre de groupes d'alphabétisation distincts ? Dans l'affirmative, quelles sont ces communes ?
- Dans le cas où de tels signalements auraient été faits, comment les problèmes identifiés ont-ils été résolus dans chacune des communes concernées ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Francine Closener
Députée

Ben Polidori
Député



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 4465 des Députés Francine Closener et Ben Polidori

La *Lettre circulaire de printemps 2026 – Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2026-2027* informe les autorités communales ainsi que les autres partenaires de la communauté scolaire des principaux éléments relatifs à l'état d'avancement de la généralisation progressive de la réforme *ALPHA – zesumme wuessen*.

S'agissant du point soulevé par les honorables Députés, les directions de région ont mené, en collaboration avec les présidents des comités d'école, un exercice d'estimation, dénommé « organisation scolaire projetée », au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2025-2026 qui avait un double objectif :

- recueillir le pourcentage d'élèves répartis sur les groupes ALPHA FR et ALPHA DE sur base des appréciations des enseignants ;
- familiariser les acteurs scolaires des nouveaux principes d'organisation scolaire dans le nouveau contexte de la réforme *ALPHA – zesumme wuessen*.

Les résultats de cet exercice constituent la base de travail pour la poursuite d'un dialogue régulier, notamment en ce qui concerne les besoins en infrastructures scolaires et les perspectives d'évolution des effectifs d'élèves. Il a été demandé aux directions de région de partager les résultats de cette analyse avec les autorités communales en vue de ce dialogue régulier.

1. Quels sont les premiers résultats de cet exercice de simulation ?

Les simulations ont porté sur une cohorte de 6 263 élèves qui fréquentent le cycle 1.2 depuis la rentrée 2026/2027.

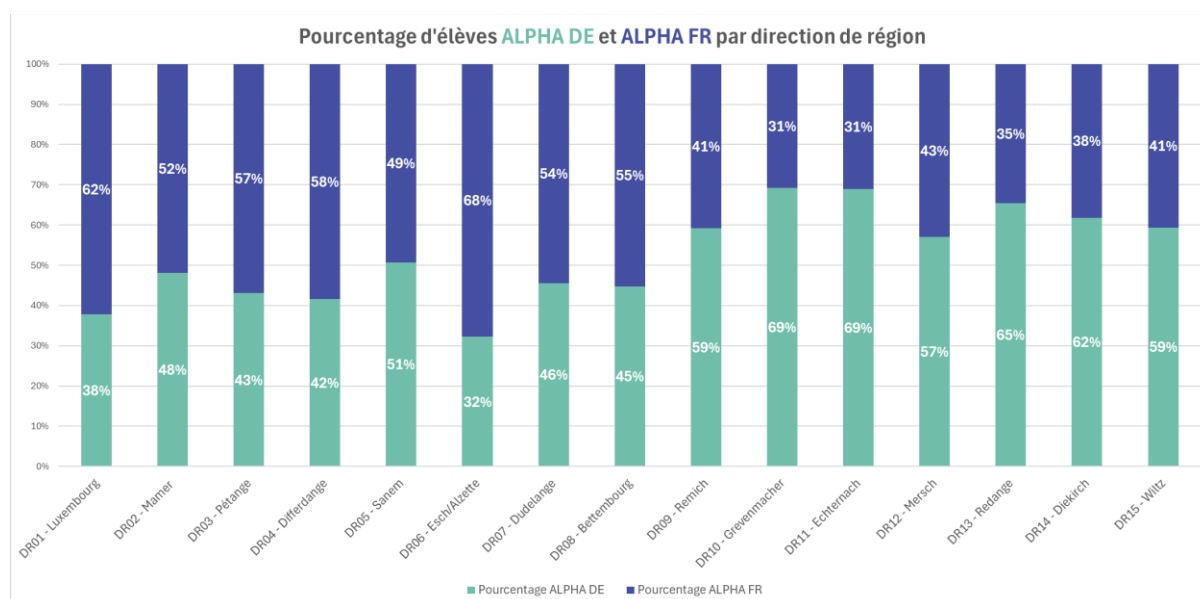
Dans un premier temps, les titulaires du cycle 1 ont procédé, pour chaque élève du cycle 1.1 en 2025/2026, à une estimation du parcours d'alphabétisation susceptible de lui être le plus bénéfique, conformément aux critères d'orientation prévus dans le cadre de la réforme.

Ces estimations font apparaître une répartition relativement équilibrée :

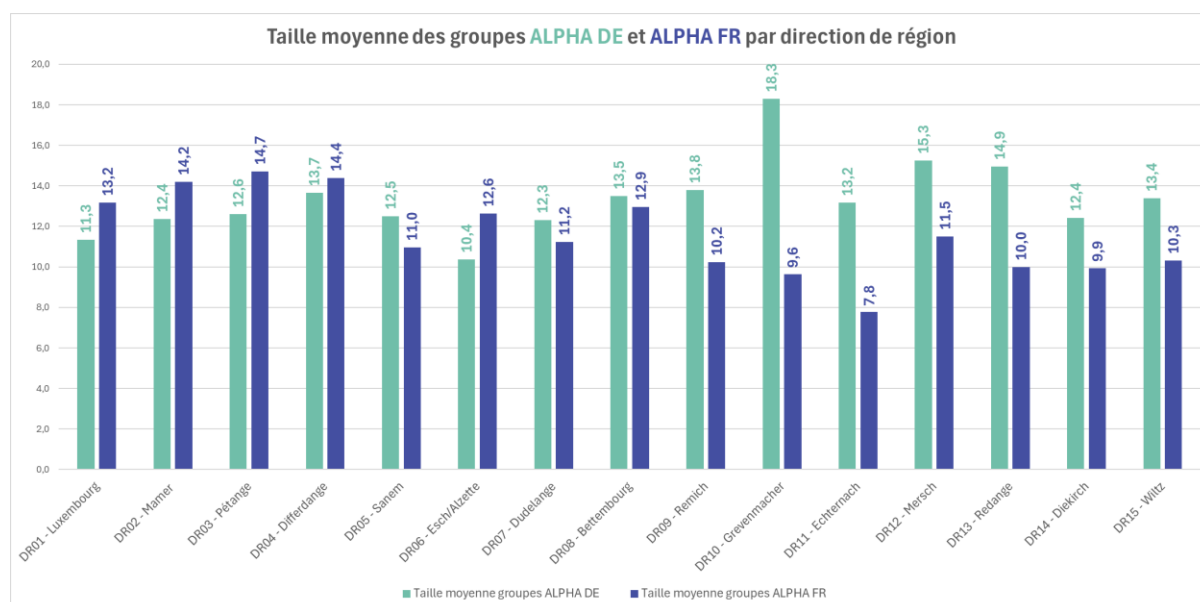
- 3 218 élèves (51,4 %) pour le parcours ALPHA DE ;
- 3 045 élèves (48,6 %) pour le parcours ALPHA FR.

Dans un second temps, les comités d'école ont simulé l'organisation scolaire de l'année 2027/2028, en comparant une organisation fondée sur les paradigmes actuels avec une organisation intégrant les deux parcours d'alphabétisation.

Ainsi, ces premières estimations mettent en évidence dans toutes les régions du pays des proportions variables d'élèves susceptibles de bénéficier du parcours ALPHA FR, allant d'environ un tiers des élèves dans certaines régions à près de deux tiers dans d'autres.



La taille moyenne des groupes d'alphabétisation demeure, quant à elle, globalement comparable à celle des classes actuelles. Dans la très grande majorité des directions de région, les groupes ALPHA DE et ALPHA FR présentent des effectifs moyens relativement proches, ce qui confirme qu'une organisation équilibrée est possible sur l'ensemble du territoire.



Les différences observées reflètent essentiellement les réalités sociolinguistiques locales. Ainsi, certaines régions présentent une proportion plus importante d'élèves susceptibles de bénéficier d'une alphabétisation en français, tandis que d'autres se caractérisent par une prédominance plus marquée du parcours ALPHA DE.

Seules les directions de région 10 et 11 se distinguent par un écart plus important entre les deux groupes, les effectifs moyens des groupes ALPHA DE y étant sensiblement plus élevés que ceux des

groupes ALPHA FR. Cette situation s'explique par une proportion estimée plus faible d'élèves susceptibles d'opter pour le parcours ALPHA FR dans ces territoires.

Les estimations mettent néanmoins en évidence que les situations impliquant des groupes de très petite taille demeurent exceptionnelles. Sur un total de 504 groupes d'alphabétisation estimés (246 groupes ALPHA DE et 258 groupes ALPHA FR), seuls 25 groupes compteraient cinq élèves ou moins, soit environ 5 % de l'ensemble des groupes. Ces situations pourront être prises en considération lors de l'élaboration des organisations scolaires définitives pour la rentrée 2027/2028.

Dans leur ensemble, ces résultats confirment que l'introduction des deux parcours d'alphabétisation n'entraîne pas de déséquilibre structurel majeur au niveau des effectifs et permet une organisation adaptée aux réalités linguistiques des différentes régions du pays.

2. Y a-t-il des communes ayant signalé qu'une réduction du volume de leçons actuellement consacrées aux cours d'appui serait nécessaire pour la mise en œuvre du projet Alpha ? Le cas échéant, quelles sont ces communes ?

Il y a lieu d'apporter des précisions quant à la terminologie qui peut induire en erreur. Il s'agit de faire la différence entre l'appui pédagogique régi par l'article 4 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental et des offres de soutien locaux (centres d'apprentissage, travail en équipe, projets d'appui, etc.) proposées dans certaines communes.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a clairement souligné lors des échanges avec tous les acteurs scolaires, que l'appui pédagogique ne serait pas impacté.

En ce qui concerne les projets de soutien pédagogique, une attention particulière sera portée par le MENJE dans le cadre de l'implémentation de la réforme.

De façon générale, le MENJE privilégie une répartition des ressources de façon à favoriser de tels projets par rapport à une réduction de la taille des classes.

Néanmoins, aucune commune n'a signalé jusqu'à présent la nécessité de réduire le volume de leçons actuellement consacré aux cours d'appui.

Il importe de préciser que la répartition des leçons d'enseignement direct mises à la disposition des communes par mon ministère dans le cadre du contingent relève exclusivement de la compétence des autorités communales, en collaboration avec les partenaires scolaires locaux. Il peut d'ores et déjà être constaté que certaines communes ont fait, ou font actuellement, le choix d'utiliser une partie de ces ressources afin de réduire le nombre d'élèves par classe, plutôt que de les affecter à l'organisation de projets de soutien pédagogique.

La réforme *ALPHA – zesumme wuessen* contribue à améliorer la qualité de la prise en charge des élèves, en permettant à chacun de bénéficier d'une alphabétisation adaptée davantage à son profil linguistique. Elle vise à compléter le dispositif local existant en renforçant la différenciation des apprentissages, grâce à la possibilité d'une alphabétisation soit en langue allemande, soit en langue française, et offre ainsi aux équipes pédagogiques des possibilités supplémentaires pour mieux répondre à l'hétérogénéité des besoins des élèves. L'un des objectifs de la réforme est donc précisément de permettre une mobilisation plus efficiente des ressources de différenciation et d'appui, en réduisant les difficultés liées à l'entrée dans l'écrit dans une langue peu familière pour une partie importante des élèves.

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, les propositions d'organisation scolaire sont analysées conjointement par les comités d'école, les autorités communales et les directions de région. Lorsque des besoins particuliers sont identifiés, les administrations communales peuvent introduire une demande motivée de contingent supplémentaire.

- 3. Y a-t-il des communes ayant signalé un manque de salles ou de locaux adaptés pour la mise en œuvre de groupes d'alphabétisation distincts ? Dans l'affirmative, quelles sont ces communes ?**
- 4. Dans le cas où de tels signalements auraient été faits, comment les problèmes identifiés ont-ils été résolus dans chacune des communes concernées ?**

Comme déjà indiqué plus haut, il s'agissait d'un processus de familiarisation avec les nouvelles contraintes d'organisation scolaire dans le contexte de la réforme *ALPHA – zesumme wuessen*, qui a mené à une première estimation devant servir de base de discussion et non à une organisation scolaire détaillée et finalisée. De ce fait, le retour émane des comités d'école et des directions de région et non des communes.

La première estimation réalisée à l'échelle nationale a permis d'identifier, sur base d'un scénario provisoire, un besoin maximal de 86 salles supplémentaires, comprenant des salles de classe et des salles annexes. Compte tenu des infrastructures existantes et des locaux disponibles, le manque est estimé à 14 salles à l'échelle nationale, réparties sur six directions de région :

- Direction 1 : 2 salles ;
- Direction 3 : 3 salles ;
- Direction 7 : 2 salles ;
- Direction 8 : 1 salle ;
- Direction 9 : 4 salles ;
- Direction 13 : 2 salles.

Ces besoins potentiels résultent des analyses menées par les directions de région, en collaboration avec les présidents des comités d'école, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2025/2026, conformément aux orientations précisées dans la *Lettre circulaire de printemps 2026 – Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2026-2027*.

Il importe cependant de soulever que l'organisation scolaire, et par conséquent la composition de classes ainsi que l'utilisation des salles tombent sous la responsabilité des communes.

Un dialogue a été entamé et sera poursuivi au cours de l'année scolaire 2026/2027 avec les autorités communales concernées, afin d'identifier, en concertation avec celles-ci, des solutions susceptibles de répondre aux besoins constatés au niveau local. Les pistes examinées dans ce contexte comprennent notamment l'optimisation des espaces existants, la réaffectation de locaux ou, le cas échéant, des aménagements complémentaires.

À ce stade, les premières estimations ont confirmé que la généralisation progressive de la réforme *ALPHA – zesumme wuessen* demeure compatible avec les structures actuelles de l'enseignement

fondamental et que les adaptations à prévoir restent limitées et peuvent être anticipées dans le cadre du dialogue régulier entre les comités d'école, les communes et les directions de région.

Luxembourg, le 12 octobre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH